

## *- 25 % d'experts d'ici à 10 ans ?*

---

Par Fabio CROCCO



*Christophe Jeammot, consultant du cabinet Pollen Conseil.*

Lors de sa présentation des vœux pour la nouvelle année, Philippe Ouvrard, président de l'Anea (Alliance nationale des experts en automobile), et ses équipes ont dévoilé une étude dressant le portrait statistique et prospectif de l'expertise automobile. Un travail réalisé par l'Observatoire des métiers dans les professions libérales (OMPL) avec la complicité du cabinet Pollen Conseil. Il ressort de cette étude des analyses connues mais qu'il est bon synthétiser et de rappeler. Ce travail, qui a demandé un an d'étude (76 pages de rapport), est aussi un signal fort envoyé aux clients assureurs sur la faculté des experts de faire une introspection de leur corporation.

L'activité s'organise désormais dans plus de trois quarts des cas en cabinet de moins de 10 personnes (7 en moyenne) comprenant 50 % d'experts et 50 % d'administratifs (secrétaires assistantes) avec à leur tête des experts davantage managers que par le passé. En fonction du taux d'informatisation de l'entreprise, le ratio experts/secrétaires peut être bien supérieur et varier du simple au double. Avec 584 entreprises, le secteur connaît une lente concentration, considérée par certains comme l'unique possibilité de développement. Outre l'augmentation moyenne du nombre de salariés par cabinet, la mise en réseau structuré des entreprises et la mutualisation des moyens se développent. Une tendance qui s'explique par la nécessité d'offrir une palette de services et de compétences de plus en plus large.

Les données disponibles montrent une croissance des effectifs de 7 % sur ces quatre dernières années. Pour les seuls experts, la croissance a été de 32 % entre 1999 et 2010 avec une pyramide des âges rajeunie. Ces quatre dernières années ont vu l'arrivée de 95 nouveaux experts par an en moyenne. Pour 2009, on dénombre 4827 salariés équivalent temps plein.

Mais cette croissance touche à sa fin. La stagnation du parc automobile tout comme la baisse engagée de la sinistralité auront un impact négatif sur l'activité. Autre menace : le contrôle automatisé des devis. Ces points sensibles risquent d'induire une réduction des effectifs estimée à 25 % d'ici à dix ans.

Un expert gère 150 à 200 dossiers par mois, facturés à l'unité entre 70 et 80 euros. Et l'OMPL de constater que « *la pression exercée par les demandes des acteurs extérieurs tout comme l'évolution de la société tendent à dégrader les conditions de travail* ». L'étude montre aussi que l'informatisation des moyens d'expertise limite les déplacements et modifie les modes de travail et les coûts.